

RECYCFLUO - LISTE DE PRODUITS VISÉS PAR LA PHASE II -

Le tableau suivant indique les écofrais qui s'appliquent à la Phase II du programme RecycFluo. Depuis le 1er octobre 2013, des écofrais s'appliquent aux lampes au mercure intégrées dans tous types de luminaires ou d'automobiles sur une base unitaire. **Les luminaires concernés sont des produits d'éclairage électriques/électroniques servant principalement à illuminer un espace et contenant une ou plusieurs lampes au mercure remplaçables, dont les luminaires encastrés, autoportants et portables.**

Depuis le 1er octobre 2013, les membres sont tenus de déclarer les écofrais pour chaque lampe au mercure vendue intégrée, comme composant, dans des luminaires ou des automobiles.

Exemples :

A/ Un membre qui vend un lampadaire de rue contenant une lampe DHI devra déclarer et remettre au programme l'écofrais d'une lampe DHI sur la vente de ce luminaire.

B/ Un membre qui vend une automobile intégrant deux phares DHI paiera deux écofrais de lampes DHI sur la vente de cette automobile.

Les montants des écofrais pour les lampes au mercure vendues comme composant sont les mêmes que les montants appliqués aux lampes au mercure de remplacement vendues individuellement. Les lampes au mercure intégrées aux luminaires/automobiles et les lampes au mercure de remplacement vendues individuellement doivent être déclarées conjointement, sans distinction.

Exemple :

Si un membre a vendu 300 lampes DHI comme lampes de remplacement vendues individuellement sur une période qui compte également la vente de 100 autres luminaires intégrant chacun une lampe DHI, alors le membre doit déclarer 400 lampes DHI pour la période concernée.

Ci-après, vous trouverez une liste (non exhaustive) d'exemples de luminaires qui peuvent être vendus avec des lampes au mercure. Il est de la responsabilité de chaque membre de passer en revue leurs luminaires et de déclarer les ventes de lampes au mercure intégrées dans leurs luminaires, et non pas seulement ceux listés en exemple.

Les membres sont invités à contacter le programme RecycFluo s'ils identifient des types de luminaires intégrant des lampes au mercure qui ne seraient pas déjà sur la liste de produits ci-jointe afin de les ajouter.

Pour de plus amples informations concernant le programme ou pour faire part de produits additionnels, svp contacter RecycFluo à info@recycfluo.ca.